ESS'entiel Ploërmel

Pour une dynamique d'économie sociale et solidaire sur le Pays de Ploërmel-Coeur de Bretagne

DLA ECOSYSTEME

PROPOSITIONS ESS'ENTIEL PLOËRMEL

04/11/2022

Position du Pôle ESS sur les scénarios proposés dans le cadre du DLA avec l'Equipage :

Ces scénarios se focalisent essentiellement sur la question de la formalisation, plus ou moins institutionnalisée, sans que soit établi au préalable un projet politique commun clairement identifié. Quelles sont les finalités ?

Rapport d'étonnement : (car nous n'avons pas participé au séminaire d'août 2022)

- Nous n'arrivons pas à entrer dans le jeu sans projet politique ESS partagé initialement et sans avoir posé les principes de base du collectif : pouvoirs, délégations, égalité, autonomie…
- Comment penser l'organisation sans projet politique initial ?
- On peut se réinterroger sur le *D'où vient l'écosystème ?* Ne trouve-t-il pas son origine dans l'absence de reconnaissance du rôle représentatif de la CRESS par des instances locales ? N'est-il pas issu d'un refus de la CRESS de porter un projet politique mettant en péril l'adhésion de certains de ses membres « historiques » (organismes financiers,…) ?
- Pour penser une organisation, il nous paraît nécessaire :
    - D'avoir des principes d'adhésion clairement identifiés et contraignants : qui peut adhérer à la CRESS ? quelles échelles de salaire ? quel objet ? …
    - De recentrer la CRESS géographiquement pour faciliter une vrai mobilisation régionale ? (Rennes, plus proche de Paris que de Brest. On proposerait bien Augan, mais Pontivy nous semble beaucoup plus cohérent malheureusement !) Ou, une répartition sur plusieurs sites en Bretagne ?
    - De remettre en question certains acteurs parties prenantes (fondations, banques..) ?

Notre position penche sur le scénario B <u>MAIS</u> sous réserve de :

- Relégitimer la CRESS comme structure d'association/ de fédération des acteurs de l'ESS de Bretagne, reposant sur un projet politique ESS comme base des principes de reconnaissance et d'adhésion. Pas de fondations, pas d'entrepreneurs sociaux, des SCOP, des SCIC, des associations et des mutuelles. Non lucratives et à lucrativité limité.
- Rejet de l'agrément ESUS et plus fondamentalement de la loi 2014 Hamon.
- Les structures adhérentes – pôles compris - gardent une autonomie d'action et de décision, de gestion budgétaire pour rester ascendantes et représentatives d'un territoire, de ses enjeux, de son originalité (historique et culturelle).
- Une approche NESO (N&P) pour accompagner les adhérents de la CRESS dans leur recherche de cohérence en partant de leur réalité.
- Une échelle de salaire de 2 dans les structures adhérentes et les salarié.e.s de la CRESS, avec un revenu maximal de 5000€ par mois.